Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FIXED INCOME

AXA Court Terme Dollar

Catégorie d'actions : AXA Court Terme Dollar I Capitalisation USD (ISIN : FR0010202051)
Cet OPCVM est géré par AXA IM Paris, filiale du Groupe AXA IM

Objectif et politique d'investissement

L'OPCVM est classé dans la catégorie suivante: « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme ».

Objectif de gestion

L'objectif de l'OPCVM est de rechercher à surperformer le LIBID Dollar 1 mois, en investissant dans des titres du marché monétaire et de taux internationaux, sur un horizon de placement minimum recommandé d'un mois, après déduction des frais.

Politique d'investissement

L'OPCVM est activement géré afin de capturer les opportunités sur les marchés monétaires internationaux des instruments des marchés monétaires (y compris les papiers commerciaux adossés à des actifs (ABCP) non conformes au système "STS"). Après avoir réalisé des analyses macroéconomiques et microéconomiques, les décisions d'investissement sont fondées sur : - le positionnement sur la courbe de taux (la courbe de taux illustre la relation entre la durée de placement et le taux de rendement des obligations) - la sélection de titres en fonction de la durée de vie résiduelle des titres et de la liquidité du fonds - la sélection de l'émetteur - l'allocation sectorielle. La mise en œuvre de la stratégie est réalisée dans le respect : - d'un risque limité lié aux variations de taux que l'on assimile à la sensibilité aux taux d'intérêt. La maturité moyenne pondérée des actifs est inférieure ou égale à 60 jours - d'un risque de crédit et de liquidité limités. La durée de vie des actifs ne dépasse pas 397 jours et la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments en portefeuille ne dépasse pas 120 jours. Le portefeuille sera investi de manière discrétionnaire, dans les conditions définies dans la documentation réglementaire, sans contrainte particulière additionnelle en terme d'univers d'investissement par rapport à un éventuel indice de marché. Il est précisé que la volatilité de l'OPCVM et de l'indicateur de référence ou tout autre indice pourront s'éloigner de manière significative. L'OPCVM sélectionne des actifs libellés en US Dollars ou dans une autre devise, émis ou garantis par des Etats membres de l'OCDE ou des entreprises publiques ou privées de pays membres de l'OCDE. Selon une procédure prudente et continue d'évaluation interne de la qualité de crédit des instruments du marché monétaire mise en oeuvre et appliquée systématiquement, l'OPCVM sélectionne des actifs qui bénéficient d'une évaluation positive. La sélection des instruments du marché monétaire composant le portefeuille repose sur une procédure d'évaluation interne de la qualité de crédit qui tient notamment compte d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de l'émetteur et des caractéristiques liées à l'instrument (tels que la catégorie d'actif, le profil de liquidité...), l'appréciation des risques opérationnels et de contrepartie. La procédure d'évaluation interne pourra prendre en compte, en complément des autres indicateurs, la notation attribuée par les agences de notation sans s'appuyer exclusivement et mécaniquement sur le seul critère de ces notations externes. Par dérogation, la limite de 5% de l'actif de l'OPCVM par entité pourra être portée à 100% de son actif lorsque l'OPCVM investi dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi - souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017/1131 et du Conseil du 14 juin 2017. La stratégie d'investissement peut être mise en oeuvre par des investissements directs ou des prises en pension. Les instruments financiers à terme permettent uniquement de couvrir le portefeuille contre les risques de taux d'intérêt ou de change.Le risque global lié aux investissements financiers à terme n'excède pas la valeur totale du portefeuille. Le risque de change sur une devise autre que l'US Dollar est couvert.

Indicateur de référence

Le taux LIBID (London Interbank Bid Rate) en dollars, 1 mois, capitalisé, correspond au taux Libor moins 0,125 %. Le taux LIBOR (London Interbank Offered Rate) est le taux d'intérêt interbancaire offert sur la place de Londres. Il est égal à la moyenne arithmétique des taux offerts sur le marché bancaire à Londres pour une échéance déterminée et une devise donnée.
La composition de l'indice est disponible sur le site: www.thomsonreuters.com.

La gestion de l'OPCVM n'étant pas indicielle, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

Devise de l'OPCVM

Devise de référence de l'OPCVM: USD.

Durée de placement recommandée

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 mois.

Modalités de souscription/rachat

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 12h00 (heure de Paris). La valeur liquidative sur laquelle seront exécutés les ordres de souscription et de rachat est calculée sur la base des cours de la veille. Toutefois, elle est susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout évènement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la valeur liquidative, qui n'est plus susceptible d'être recalculée , est J.
L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur.
La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi l'OPCVM est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à de faibles variations dans des conditions normales de marché, mais pouvant néanmoins engendrer des pertes.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition aux marchés monétaires.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur de risque

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par l'OPCVM puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FIXED INCOME

AXA Court Terme Dollar

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1.00%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.13%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

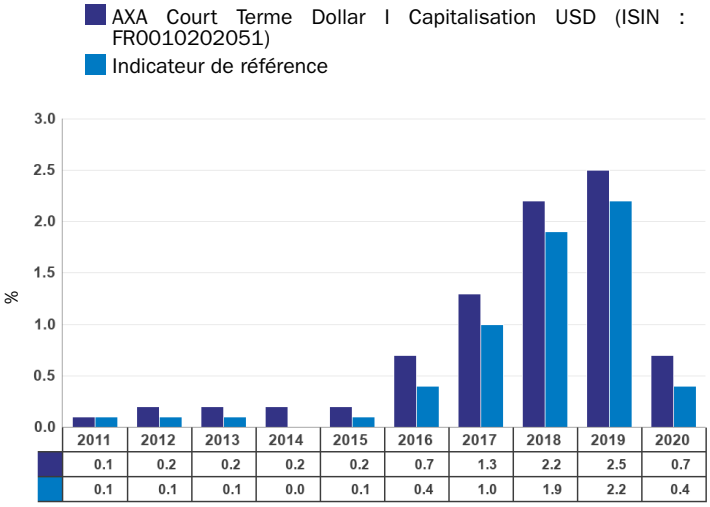
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en décembre 2020.
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut:

- les commissions de performance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la section « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.axa-im.com.

Performances passées



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.7	1.3	2.2	2.5	0.7
	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.4	1.0	1.9	2.2	0.4

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances présentées sont nettes de frais. Les frais d'entrée et de sortie ne sont pas inclus dans les performances.

L'OPCVM a été créé le 01/09/1994 et la catégorie de parts a été lancée en 2005.

Les performances passées sont calculées en USD et sont exprimées en pourcentage de la valeur liquidative de l'OPCVM à chaque fin d'année.

Informations pratiques

Dépositaire :

BNP-Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin

Informations supplémentaires :

Les critères ESG promus par l'OPCVM contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.
Plus d'informations concernant cet OPCVM, tels que le dernier prospectus, ainsi que le rapport annuel ou semi-annuel sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion ou bien sur le site www.axa-im.com.

Des détails sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion sont disponibles à l'adresse https://www.axa-im.com/en/remuneration. Ils incluent la description du mode d'attribution de la rémunération et des avantages aux employés ainsi que le comité de rémunération. La société de gestion peut en fournir une copie papier sur demande.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :

La dernière valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris ou sur son site www.axa-im.com.

Fiscalité :

L'OPCVM est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller habituel.

Déclaration de responsabilité :

La responsabilité d'AXA Investment Managers Paris ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. L'OPCVM n'est pas ouvert aux Investisseurs US visés dans le prospectus.